

## **PROCÈS-VERBAL**

### **REUNION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 2 FEVRIER 2011 à TOURS**

-oOo-

#### **ETAIENT PRESENTS :**

- |                           |   |
|---------------------------|---|
| - MONSIEUR BOYER CHAMMARD | : DIRECTEUR DES RESSOURCES<br>HUMAINES, PRESIDENT DU CHSCT                                  |
| - MADAME CUZON            | : RESPONSABLE<br>DES RESSOURCES HUMAINES TOURS  |
| - MONSIEUR BELDA          | : RESPONSABLE DU DEPARTEMENT<br>DES SERVICES GENERAUX<br>A LA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES |
| - MONSIEUR AVEROUS        | : RESPONSABLE SECURITE<br>A LA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES                                |
| - MADAME MOSYUSKA         | : INFIRMIERE DU TRAVAIL   |
| - MADEMOISELLE GAILLARD   | : ASSISTANTE SOCIALE  |
| - MONSIEUR ROSSILLI       | : MEMBRE DU C.H.S.C.T. (CGT)  |
| - MONSIEUR DESOUCHES      | : MEMBRE DU C.H.S.C.T. (CGT)  |
| - MADAME MAUGARS          | : MEMBRE DU C.H.S.C.T. (UNSA)   |
| - MADAME DUPUY            | : MEMBRE DU C.H.S.C.T. (CFDT)   |
| - MADAME WUNENBURGER      | : MEMBRE DU C.H.S.C.T. (FO)   |
| <b>EXCUSES :</b>          |   |
| - MONSIEUR MERCIER        | : MEMBRE DU C.H.S.C.T. (CFDT)   |

*(La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. BOYER CHAMMARD.)*

~0~0~0~0~

Monsieur le secrétaire du CHSCT n'étant pas disponible à la fin de la réunion, il propose en préambule de reporter le point sur la visite du service 611. Le président accepte. La visite sera organisée par Mme Cuzon.

Un CHSCT extraordinaire devra être organisé sur tous les sites, à la demande de certains membres du CE, pour présenter le projet Sinergi. Il s'agit de l'organisation d'une filière Achats plus professionnalisée, avec la constitution d'une équipe dédiée. Le dossier porte sur les ressources humaines, les moyens, les procédures et le logiciel.

*La réunion est fixée le 17 mars à 14 heures, suite à la réunion des DP du matin.*

## **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CHSCT DU 18 NOVEMBRE**

Mme MAUGARS souhaiterait que les questions traitées au CHSCT soient suivies lors des séances suivantes. Les résultats pourront ainsi être notés dans le relevé de décisions.

Par ailleurs elle demande de remplacer le terme "*compte rendu*" par "*procès-verbal*" sur la page de garde.

M. BOYER CHAMMARD est d'accord sur ces deux points.

*Les membres du CHSCT approuvent à la majorité le procès-verbal du 18 novembre 2010. Mme Wunenburger ne prend pas part vote, ayant été absente lors de cette séance.*

Mme CUZON précise le calendrier des réunions du CHSCT : la séance extraordinaire aura lieu le 17 mars et l'ordinaire le 8 juin. Celle d'avril est donc annulée.

## **II. PRESENTATION POUR INFORMATION**

### *↳ Point sur l'adhésion à un service médical interentreprises*

Mme CUZON rappelle que le dossier avait été présenté au CE du 14 décembre et avait recueilli un avis unanimement favorable. L'appel d'offres a été lancé le 22 décembre avec une procédure adaptée, compte tenu de la nature de la prestation. Le cahier des clauses techniques a donc été envoyé aux deux services interentreprises du département : l'AIMT et le SIPST. Seul le SIPST a répondu. Après analyse, le dossier a été présenté en Commission des marchés le 25 janvier et celle-ci a validé la proposition de choix du titulaire à savoir le SIPST.

Le contrat débutera le lundi 14 février. Le site restera donc une semaine sans médecin.

Mme Cuzon indique que la Direction a demandé initialement que le médecin soit présent deux jours sur le site, mais c'est le service interentreprises qui fixe lui-même la durée en fonction du nombre total de salariés et de ceux en surveillance médicale renforcée. Par conséquent, ce sera une journée par semaine, ce n'est pas un élément négociable du contrat. Mme Cuzon précise que ce sera le lundi afin que le médecin puisse travailler avec l'assistante sociale à mi-temps.

Par ailleurs, le médecin pourra assister aux réunions de CHSCT et venir quelques demi-journées en plus si, par exemple, un projet en cours nécessite sa collaboration.

M. BOYER CHAMMARD tient à souligner la qualité du travail fourni par Mme Cuzon et son équipe, et ce, dans des conditions d'urgence peu évidentes.

Mme MAUGARS s'interroge sur la façon dont seront traitées les reprises du travail après un arrêt prolongé. La personne pourrait être contrainte par exemple de se rendre au service médical.

Mme CUZON rappelle que cette visite doit être faite dans les huit jours et que le médecin sera présent tous les lundis. Ceci étant, en cas d'absence éventuelle du médecin, il pourrait également être envisagé que la personne se rende dans les locaux du SIPST. Par conséquent, cela ne devrait pas poser de problème.

M. BOYER CHAMMARD fait remarquer que la question se posait de la même manière avec le docteur Kalfon. Le nouveau système sera plus souple et plus sécurisant puisque nous aurons une alternative en cas d'absence du médecin.

### **3. QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU CHSCT**

#### ↳ Reconnaissance de maladie professionnelle

M. ROSSILLI signale qu'une demande de reconnaissance de maladie professionnelle (canal carpien) a été faite par deux salariés et qu'aucune réponse ne leur est parvenue.

Mme CUZON rappelle que c'est au salarié de formuler la demande de prise en charge par la CPAM, et non pas à l'employeur. Le formulaire doit notamment être accompagné d'un certificat médical du médecin traitant, d'un médecin spécialiste, ou du médecin du travail. La CPAM indique que, sans réponse sous trois mois, la demande est acceptée. Mme CUZON incite les deux personnes en question à se rapprocher de Mme Mosyuska qui fera le nécessaire auprès de la CPAM.

#### ↳ Étude globale sur l'éclairage et sur les aménagements de poste

M. ROSSILLI pense que le problème d'aménagement de poste concernant M. Gérard est résolu, mais pas celui de Mme Tupin. Il est souhaitable qu'une étude sérieuse soit menée sur les problèmes d'éclairage par les services intéressés.

M. BELDA informe que le bâtiment Tours 1 est équipé en totalité depuis la fin 2010 d'éclairage en version électronique à trois tubes, une partie à quatre tubes et une partie centrale. Le bâtiment Tours 2 l'est en quatre tubes, avec quatre niveaux d'éclairage et quatre interrupteurs en fonction des secteurs. Par ailleurs la mise en place de lampes en éclairage direct/indirect dans le secteur "Répertoire employeurs" a été généralisée.

Un test est effectué dans un secteur "Retraite" sur l'éclairage direct/indirect. Le retour est assez positif, mais la volonté des personnes serait de déménager.

Mme WUNENBURGER signale qu'une salle est libre au premier étage.

M. BELDA n'a pas connaissance d'un transfert de ce secteur vers cette salle. Suivant les conclusions de la visite que le CHSCT fera dans ce secteur et le ressenti des personnes, l'extension de ce type d'éclairage pourrait être envisagée.

Mme MAUGARS serait favorable à la poursuite de cette étude pour généraliser l'extension de ce type d'éclairage. Il est à noter cependant qu'une collègue a fait une demande de lampe individuelle et qu'elle n'a pas encore reçu de réponse.

M. BELDA s'en excuse : une dizaine de lampes individuelles ont été commandées mais elles n'ont pas encore été livrées. Elles seront mises en place dès qu'elles arriveront.

M. BOYER CHAMMARD confirme que l'histoire complexe de M. Gérard est arrivée à son terme la semaine dernière dans d'excellentes conditions. Un bureau à vérin sur mesures a été installé le 28 janvier, compte tenu des délais de fabrication.

Concernant Mme Tupin, Mme MOSYUSKA indique qu'elle a travaillé avec une société spécialisée en ergonomie. Un fauteuil d'essai a été livré mais elle était en congé. Elle est de retour et les tests vont pouvoir commencer.

Par ailleurs, elle souligne que certaines personnes ont une mauvaise position et il est souvent plus judicieux d'effectuer une rééducation posturale plutôt que de changer le matériel. En terme de procédure c'est le médecin qui décide de qui a besoin d'une étude ergonomique de poste et qui les priorise. Sept études sont actuellement en cours.

Mme MAUGARS demande à M. Boyer Chammard s'il avait été prévenu de la visite de l'Inspectrice du travail, à la demande de M. Gérard, le 25 novembre, et s'il a averti un membre du CHSCT.

M. BOYER CHAMMARD rappelle que, d'une manière générale, la Direction n'est pas au courant de la visite de l'Inspection du travail dans les locaux.

Mme MAUGARS pense qu'elle aurait pu l'être parce que l'Inspectrice est venue à la demande de M. Gérard. Ce dernier a regretté qu'aucun membre du CHSCT ne soit à ses côtés, mais il est vrai que lui-même n'a prévenu personne. La visite s'est faite mais il ne faut pas minimiser le fait que le collègue ne s'est pas senti particulièrement à l'aise. Il réclamait un bureau, c'est réglé, mais c'est aux élus de dire que les gens peuvent leur téléphoner pour être épaulés. Il faut remercier M. Boyer Chammard d'avoir reçu ce collègue et fait le nécessaire. Celui-ci se sent mieux à son travail, ce qui est satisfaisant.

M. ROSSILLI estime que ce n'est pas à la Direction de dire à la personne qu'elle peut demander à voir un membre du CHSCT, mais aux organisations. De plus, il est normal que l'employeur ne soit pas au courant puisque ce sont des visites inopinées.

#### ↳ Isolation du bâtiment Tours 2

M. ROSSILLI fait part de plusieurs remarques de collègues, que ce soit pour Tours 1, Tours 2 ou les locaux sociaux.

M. BELDA est bien conscient que ces bâtiments ont été construits en 1975 et 1977, avec les technologies de l'époque, sans double vitrage ni isolation extérieure. La CNAV a entamé une démarche nationale pour réaliser les bilans "carbone" et la restitution a été faite lundi pour le site de Tours. La première orientation est l'isolation des bâtiments. Les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées. Cela représente un budget considérable et la réalisation se fera sur les cinq prochaines années. L'isolation se ferait par l'extérieur et par la pose de double, voire triple vitrage, des pare-soleil incluant ou non du photovoltaïque, etc., en préservant l'esthétique et l'ensemble cohérent du site.

Mme WUNENBURGER réitère les plaintes de personnes de certains secteurs quant aux odeurs intolérables dégagées par le zinc lorsqu'il fait très chaud.

M. BELDA explique que ce n'est pas le zinc qui dégage cette odeur mais simplement l'air chaud qui s'accumule entre la fenêtre et les stores extérieurs. Ce matelas d'air chaud entre dans le bureau au moindre courant d'air et ce sont les stores qui donnent cette odeur. Certains ont d'ailleurs été changés pour cette raison. Il faut rappeler que les fenêtres avec ces stores étaient prévues pour être fermées en cas de chaleur.

Les gardiens ont pour consigne d'ouvrir les fenêtres la nuit lorsque les températures dépassent certaines normes, sauf celles du rez-de-chaussée, par sécurité, bien que les bâtiments soient sous surveillance (caméras, deux gardiens avec chiens 24 heures sur 24).

#### ↳ Mise en place des groupes de travail dans le cadre des RPS à Tours

Mme MAUGARS reprend ce qui avait été dit à ce sujet en DP. Sur les onze groupes de travail mis en place par le cabinet extérieur chargé du diagnostic, dix se passent en Île-de-France et un à Tours.

Le tirage au sort de la participation est aléatoire et, ensuite, les collègues répondent favorablement ou non ; c'est sur la base du volontariat. Il est très difficile de réunir suffisamment de personnes pour que le groupe de Tours soit cohérent. Il s'avère nécessaire de revoir cette participation, d'autant que certains collègues non sollicités ont fait savoir qu'ils seraient intéressés.

Pour les autres groupes de travail, les déplacements Tours-Paris ne sont pas la solution idéale : c'est pourquoi certains n'ont pas répondu positivement.

Mme CUZON reconnaît avoir eu peu de retours positifs de la part des vingt personnes conviées pour le groupe qui doit se dérouler à Tours le 17 février. Un nouveau tirage au sort de vingt autres personnes a été effectué et les invitations ont été envoyées.

Les groupes se réunissant à Flandre ont été constitués par métier. Certaines personnes de Tours y sont conviées en fonction de leur métier afin que tous les sites soient représentés. Certains collègues ne souhaitent ou ne peuvent pas se déplacer, c'est pourquoi l'invitation a été prévue pour vingt personnes afin d'obtenir la participation d'une dizaine d'entre elles.

Il n'est pour l'instant pas envisagé d'inclure des personnes volontaires qui n'auraient pas été tirées au sort, et ce, par équité avec les autres groupes. L'échantillonnage ne serait plus le même. C'est le cabinet qui a conseillé ce tirage au sort aléatoire ; cela permet de désigner des personnes qui ne l'auraient pas été par leur hiérarchie ou qui n'osent pas participer à ce type de réunion, mais qui ont pourtant des choses à dire.

M. ROSSILLI connaît les raisons de cette absence de réponses positives ; les gens se disent qu'ils vont encore participer à quelque chose qui n'aboutira à rien, qu'il existe d'autres moyens de s'exprimer, comme les managers ou les instances représentatives du personnel.

La CGT estime que ce n'est pas aux élus du personnel de présenter des listes de volontaires, ce n'est pas de leur responsabilité, mais à la Direction de convaincre les gens.

M. BOYER CHAMMARD est d'accord avec Mme Maugars, il serait dommage que personne ne s'exprime à Tours dans ce groupe, sur la base du volontariat. M. Rossilli a raison, ce n'est pas à la Direction d'aller chercher les gens, ni aux OS de proposer des listes. Les hiérarchies peuvent désigner des personnes qui connaissent bien le sujet pour participer à des groupes de travail techniques. Cependant, il est parfois utile de faire appel à du strict volontariat ; les salariés peuvent s'exprimer dans la plus grande neutralité avec un prestataire extérieur. Celui-ci va continuer à tirer au sort les gens auxquels il s'adressera.

Il serait regrettable que le groupe de Tours ne puisse réunir une dizaine de personnes ; seuls trois personnes ont accepté l'invitation pour le moment.

Mme MAUGARS souhaite aussi signaler que ce tirage au sort aléatoire a pu désigner plusieurs personnes du même bureau, ce qui n'est pas très judicieux.

Il faut comprendre la réaction des collègues : lorsqu'ils participent à des groupes de travail, ils ne voient jamais leurs aspirations prises en compte. Comme sur le sujet Ecoute Terrain, même si cela a été publié sur "*Tam-Tam*", aucune communication n'a été faite sur ce qui est ressorti du groupe de travail lui-même.

La loi permet qu'un diagnostic soit effectué par les employeurs mais cela ne préjuge pas du plan d'action que la Direction décidera. Si ce diagnostic sur les risques psychosociaux permet à certains collègues de s'exprimer, il faudra discuter de ce qui va en ressortir.

M. BOYER CHAMMARD ajoute que ce sera négocié avec les organisations représentatives et présenté également à l'UNSA, même si celle-ci n'est pas représentative, par correction vis-à-vis de ses représentants qui s'investissent par ailleurs dans ce projet.

#### ↳ Conditions de travail dans les secteurs Courrier et évolution des charges de travail

Mme MAUGARS fait référence à une réunion de CHSCT où il avait été évoqué le regroupement du Courrier de six à cinq secteurs. M. Quey avait précisé que les charges de travail n'évolueraient pas. Il serait intéressant d'analyser, à l'issue des six mois de mise en place, les répercussions sur la charge et les conditions de travail de ces collègues.

Il a été confirmé à Mme Cuzon par M. Quey que la baisse des charges à moyen et long terme était surtout liée aux transferts d'activités de la DAE vers la DAIF. En effet, davantage d'assurés de nationalité ou d'origine étrangère restent en France au moment de leur retraite. Les cinq secteurs actuels regroupent tous les techniciens des six précédents et cela n'a pas eu d'incidence sur la charge de chacun d'entre eux.

Mme WUNENBURGER trouve curieux, si cette baisse de charge est réelle, que les rédacteurs viennent aider le service Courriers.

Mme CUZON indique qu'il s'agit certainement d'une aide ponctuelle.

M. ROSSILLI trouve paradoxal que l'UNSA, qui s'est abstenue lors de la présentation de cette réorganisation alors que les autres OS avaient voté contre, s'inquiète maintenant de la situation. Des réserves avaient été émises, notamment sur la prise en charge d'une certaine partie de l'activité par l'assurance maladie ; ce n'est pas fait pour l'instant. Une partie de l'activité a été reprise par les rédacteurs. Bien entendu, cela n'a pas diminué le nombre de

collègues, mais l'inquiétude est que l'activité disparaisse puisqu'aucun remplacement n'est effectué dans le secteur Courrier. De plus, les chiffres de 2010 n'ont pas été fournis.

Mme DUPUY ajoute que le secteur Retraite reçoit des courriers datant de juillet et d'août. Des pensions de réversion sont supprimées alors que le questionnaire est arrivé.

M. BOYER CHAMMARD va demander à M. Quey de venir présenter le bilan en mars.

↳ Conditions de travail dans le cadre de la mise en place de "Révision de filière", en lien avec l'entretien annuel

Mme MAUGARS souligne que cette mise en place avait été jugée par les collègues eux-mêmes comme un "flicage". Cela impacte les conditions de travail des techniciens et aussi des managers chargés d'élaborer un suivi quotidien de l'organisation du travail dans leur secteur. Sur ce point, une information devrait être communiquée au CHSCT parce que la révision de filière va être prise en compte dans l'entretien annuel. Être soumis à de nombreux indicateurs dans la gestion quotidienne devient intenable et les collègues ne savent plus quelles sont les priorités. Le suivi que le manager est chargé d'élaborer lui donne un travail supplémentaire, mais c'est déconnecté des améliorations de la qualité du travail qui pourraient être apportées.

Mme CUZON a obtenu des informations sur le sujet par M. Quey. Le bilan est fait une fois par an et est corrélé à l'entretien annuel. Le but est de faire le point sur les forces et les faiblesses des techniciens, notamment sur les droits dérivés, dans le but de mettre en place un plan de formation individuelle ou collectif. L'objectif est de mettre en place des actions correctives et de proposer un accompagnement personnalisé.

Mme MAUGARS ajoute que cette méthode est très critiquée : elle met en jeu des critères subjectifs, car ils peuvent varier d'une agence à l'autre. Lorsqu'un bilan sera fait, l'analyse montrera des écarts de critères entre agences.

Mme CUZON répète que l'objectif n'est pas d'évaluer le travail en tant que tel, mais d'identifier les axes d'amélioration et les difficultés des gens dans l'intention de faire progresser les pratiques.

M. ROSSILLI suggère, pour avancer, que la Direction présente un bilan de l'utilité de la révision de filière, pour voir si cela a permis de mettre en place des formations complémentaires, etc.

M. BOYER CHAMMARD serait étonné que les agences appliquent des critères différents. M. Quey pourra peut-être faire un point sur ce sujet le 17 mars.

↳ Problématiques spécifiques à certains bureaux et information sur les travaux en cours

M. ROSSILLI s'inquiète de la petite cloison d'isolement demandée depuis très longtemps par le service "Rachat".

M. BELDA a proposé à cette personne de faire installer une cloison de 1,5 m, mais elle souhaitait que celle-ci fasse toute la hauteur.

M. ROSSILLI se mettra en relation avec cette collègue.

Mme DUPUY expose une question de M. Vincent Mercier, de la DSI. Le bureau 010 est occupé par trois personnes, mais sa forme ne permet pas de placer les bureaux correctement et il ne reste que peu de place pour circuler. Les personnes se frottent fréquemment au tableau et salissent leurs vêtements. L'absence de faux plancher fait que les fils traînent sur le sol, avec les risques inhérents. L'activité de ce secteur implique un nombre de communications téléphoniques important et l'utilisation fréquente du MOCS renforce la sensation d'exiguïté. Il faudrait étudier une solution de réaménagement.

Le même problème se pose pour le bureau de Jean-François Marlier.

Par ailleurs il aurait été utile d'informer le CHSCT des travaux qui se font derrière le bâtiment de la DSI.

M. BELDA rappelle que, lors de l'implantation de ce bureau 010, suite à la réorganisation de la DSI, seules deux personnes l'occupaient. La troisième s'est ajoutée par la suite. La surface est de 24 m<sup>2</sup>, soit 8 m<sup>2</sup> par personne, ce qui reste dans les normes de la CNAV. Il est vrai qu'il y a beaucoup de matériels. La DSI a pris note de ce problème et en tiendra compte lors d'une prochaine organisation, réorganisation ou d'un mouvement.

Les travaux derrière le bâtiment de la DSI avaient été présentés au CHSCT du début de l'année 2010. Il s'agissait de la salle informatique au sous-sol du bâtiment Tours 1. La dalle extérieure -c'est ce qui appelle la question- servira à la climatisation qui fera appel à la technologie du *free cooling*. Il s'agit de prendre de l'air frais à l'extérieur (l'hiver et la nuit) pour l'injecter dans la salle informatique, ce qui génère une économie de consommation électrique. Cette dalle supportera les ventilateurs. Ce sont des moteurs à variateur générant peu de bruit (68 dBA).

#### **IV. INFORMATIONS-QUESTIONS DIVERSES**

↳ Organisation d'une réunion d'information de l'ensemble des membres des CHSCT sur le prestataire retenu en appui à l'établissement du document unique

M. BELDA informe qu'une réunion d'information se tiendra la première quinzaine de mars avec tous les membres des différents CHSCT.

Une procédure adaptée a été lancée pour retenir un prestataire qui assistera la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels à la CNAV. Dix-huit entreprises ont répondu. Ce projet doit permettre d'inventorier les risques identifiés dans chaque unité de travail pour la santé et la sécurité des travailleurs de l'entreprise.

Le cabinet REOR a été retenu. Il est spécialisé dans le management et la communication depuis une trentaine d'années. La notification du marché est en cours de réalisation. Les livrables sont la définition d'unités de travail traitées et l'établissement -en lien avec le secteur spécialisé de la CNAV- d'un document unique. Il en découlera différents plans d'action de réduction des risques et ils seront décrits et inventoriés dans ce document.

M. BOYER CHAMMARD ajoute que cette présentation sera du même ordre que pour le cabinet Performance Humaine. REOR va intervenir sur un temps assez long. C'est donc un sujet important pour le CHSCT, d'autant qu'il existe un lien avec les risques psychosociaux.

Mme MAUGARS revient sur l'e-mail d'une collègue qui a retrouvé sa voiture légèrement emboutie sur le parking et qui a demandé à la sécurité de visionner les enregistrements des caméras de surveillance.

M. BELDA répond qu'elle a retrouvé sa voiture emboutie, certes, mais elle a fait passer un message à l'ensemble du site dans lequel elle disait avoir fait appel au secteur Sécurité pour visionner la vidéosurveillance. Il est hors de question d'utiliser cet outil pour cela et la sécurité n'a en aucune façon été sollicitée.

M. BOYER CHAMMARD confirme que ces enregistrements sont soumis à des règles strictes de confidentialité. Ils sont réservés à la police sur réquisition et M. AVEROUS s'en porte garant.

M. BELDA usera de son droit de réponse pour informer le personnel du site.

Mme MAUGARS indique que ce type d'incivilité est de plus en plus fréquent.

Il faut effectivement que le message soit clair, beaucoup de collègues ne connaissent pas la réglementation des enregistrements de vidéosurveillance.

*(La séance est levée à 11 h 53.)*